



# Vous avez un projet ?

Bénéficiez de conseils gratuits

- CONSEILLER
- SENSIBILISER
- FORMER
- INFORMER

21

Côte-d'Or

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

ARCHITECTURE  
URBANISME  
PAYSAGE

# Vous avez un projet ?

Construction, rénovation, extension, aménagement...

## **POUR VOUS, PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS...**

**Les architectes, urbanistes, paysagistes du CAUE**, sont à votre écoute pour vous guider dans la recherche de solutions adaptées à vos besoins. Ils vous conseillent sur l'implantation, les volumes, les transformations extérieures et intérieures, les techniques constructives, le jardin, les matériaux, les végétaux...

Ils vous renseignent également sur l'urbanisme réglementaire et les démarches administratives...

Le conseil est donné hors toute maîtrise d'œuvre et il n'a pas valeur d'autorisation administrative. Il est **gratuit**.

## **À QUEL MOMENT ?**

**Le plus en amont possible** et dans tous les cas, avant le dépôt des demandes d'autorisation : permis de construire, déclaration préalable ou permis d'aménager.

## **COMMENT PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS ?**

**Il est souhaitable de vous munir des éléments suivants :**

- Extraits des documents d'urbanisme en vigueur sur la commune : carte communale, plan local d'urbanisme (PLU, PLUi), règlement de lotissement, site patrimonial remarquable (SPR)...
- Plan cadastral, plans ou croquis, photos du site et/ou des bâtiments, et tout autre document utile.

## **OÙ CONSULTER UN-E CONSEILLER·ÈRE ?**

- **Dans nos locaux ou en visio**, uniquement sur rendez-vous.
- Vous pouvez également poser votre question à partir du site internet, ou par téléphone.
- 1 rue de Soissons 21000 Dijon - [info@caue21.fr](mailto:info@caue21.fr)

**[www.caue21.fr](http://www.caue21.fr) - 03 80 30 02 38**

